

Conseil communautaire du mardi 27 juin 2023

Les 73 élus du Conseil Communautaire se réunissent mardi 27 juin 2023 pour une séance consacrée notamment aux questions stratégiques du territoire liées à l'économie, à l'habitat, aux déplacements et à l'attractivité. Au programme également le compte administratif 2023, ses investissements soutenus en faveur de la transition énergétique du réseau de transport collectif, ou encore la gestion fine de la dette. Après deux années de crise sanitaire, la dynamique de développement économique et culturel confirme sa reprise, avec la multiplication d'événements phares encouragés par l'agglomération, comme la 2^{ème} édition du festival Lorient Océans, la rénovation de la Patinoire du Scorff et plusieurs projets portés par les communes et candidats au Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) Ruralités. Restant vigilant sur les problématiques de transition écologique et environnementale, l'agglomération met en place un plan de résilience eau et des mesures pour une gestion plus maîtrisée de l'eau. De même, Lorient Agglomération poursuit ses actions en faveur des mobilités douces avec la participation à une étude régionale sur les véloroutes, l'installation de stationnements vélo sécurisés près des gares et points de desserte des transports en commun. Sur le volet de l'habitat, en 2023 le nombre de logements neufs augmente et les chantiers avancent dans les quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) tandis que le prochain Programme Local de l'Habitat (PLH) est en cours de finalisation. Enfin, pour les transports, IziLo propose des offres spéciales pendant les grands événements et adopte un règlement spécifique pour les transports scolaires, de plus en plus fréquentés par de très jeunes élèves mais aussi une première expérimentation d'autopartage à Lorient.

I. Ressources, Finances et Administration Générale

Rapport annuel des comptes administratifs 2022 des 9 budgets de Lorient Agglomération

Quelques rappels des éléments de contexte de l'élaboration du budget 2022 :

Budget primitif 2022 : une première déclinaison concrète et financières des enjeux stratégiques du projet de territoire approuvé par le Conseil communautaire du 9 novembre 2021 → les premiers jalons de la mise en œuvre des 5 axes du projet de territoire de Lorient Agglomération.

Budget primitif 2022 : un budget d'actions, un budget qui agit pour le quotidien de nos habitants et de nos communes, se traduisant par un haut niveau d'investissement pour répondre aux 3 objectifs suivants :

- La relance des acteurs économiques de notre territoire
- Les transitions écologiques et énergétiques
- La qualité de vie et le « bien vivre » de nos habitants

BP 2022 : sous contraintes de conséquences résiduelles de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 pesant sur nos charges de fonctionnement.

Les grandes lignes du Compte administratif (CA) 2022 : « un CA 2022 positif »

Un CA 2022 qui confirme une situation financière saine de Lorient Agglomération avec une épargne brute de bon niveau (27,88M€ en 2022 contre 30,57M€ en 2021) qui permet un recours moindre à l'emprunt et le maintien d'un ratio d'endettement de 3,42 ans en 2022 (3,32 en 2021).

Le CA 2022 confirme la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+3% entre 2022 et 2021 de CA à CA : 113M€ en 2022 contre 110 M€ en 2021). Cette évolution maîtrisée se justifie notamment par :

Des facteurs exogènes d'évolution de la masse salariale liés à des évolutions législatives et réglementaires en matière de rémunération des agents territoriaux (hausse de la valeur du point de 3,5% au 01/01/2022, revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique et prime inflation).

Des facteurs endogènes :

- Au travers de **nouvelles mesures en matière d'actions sociales** en faveur des agents de Lorient Agglomération au titre de la participation à la complémentaire santé par exemple.
- Pour la **mise en œuvre du projet de territoire** : recrutement d'un chargé de mission « hydrogène » dans le cadre de la transition énergétique des mobilités.

L'application du pacte financier et fiscal approuvé le 12 octobre 2021 a permis de redistribuer 640k€ supplémentaires (12,26M€ en 2022 contre 11,04M€ en 2021) aux 25 communes de Lorient Agglomération confirmant la politique volontaire de Lorient Agglomération à l'attention de ses communes membres.

Les recettes du fonctionnement du Compte administratif 2022 confirme la **bonne dynamique de notre territoire** se reflétant au travers :

D'une hausse du produit des recettes fiscales (+2,8%) :

- Fiscalité ménage +3% TFNB, +4% TF (par une hausse des bases et avec taux constants / engagement politique du mandat)
- Fiscalité entreprise : +1% CFE
- Taxe de séjour +13% (+157k€ 2022/2021) confirmant le retour à une fréquentation touristique du Pays de Lorient supérieure à ses niveaux d'avant Covid-19

Une hausse des produits de service et du domaine confirmant la dynamique du territoire observée au travers des recettes fiscales notamment avec :

- Vente de marchandises +5,1%
- Redevance spéciale d'enlèvement ordures ménagères +15%

Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et hors résultat reporté) s'élèvent à 52,17M€ en 2022. Ce **haut niveau d'investissement de Lorient Agglomération** s'est traduit concrètement au travers des actions suivantes :

Pour la transition écologique et les mobilités :

- 4,14M€ pour l'achat de nouveaux bus bio-GNV et la transition énergétique du dépôt Izilo de Quéven
- 3,15M€ pour renouveler les outils d'exploitation et de navigation dans le cadre du déploiement du nouveaux SAEIV
- 722k€ pour la mise en œuvre du nouveau système billettique
- 423k€ pour la 2^{ème} tranche du Triskell

Pour améliorer l'accès et les conditions d'habitat :

- 2,255 M€ pour la réhabilitation du parc locatif social
- 1,482M€ dans le cadre de la délégation des aides à la pierre
- 358k€ de subventions d'équipement en faveur d'OPAH
- 903k€ pour l'aide au secteur locatif

Pour faciliter l'installation et le développement économique du territoire :

- 1M€ de fonds de concours pour la requalification du site des forges à Inzinzac-Lochrist
- 637k€ de subventions d'investissement via notamment le Pass commerce
- 457k€ pour l'amélioration des performances énergétiques (chaufferie, éclairage LED, etc...) de notre parc des expositions
- 605k€ pour le déploiement de notre réseau de fibre optique (+601k€ pour l'installation de notre Data Center décarboné)

Pour asseoir la stratégie maritime :

- 6,495M€ pour la construction d'une nouvelle STEP au port de pêche de Lorient Keroman
- 1,01M€ pour renouveler notre soutien à la modernisation de Lorient Keroman (via le SEM Keroman) → chariot automoteur, réhabilitation de la pointe de la Perrière
- 1,179M€ pour agrandir et moderniser les ports de plaisance de Kernevel et Lorient
- 662k€ pour accompagner le développement économique du site de Lorient La Base

Pour la qualité de services aux habitants et aux communes : / les « investissements invisibles » :

- Notamment en matière d'eau et assainissement, 9,3M€ d'investissements ont été mobilisés pour moderniser les réseaux et équipements pour assurer une distribution efficace de l'eau potable (passer d'un taux de renouvellement du réseau de 0,7% à 1,2% par an) et la modernisation et la mise aux normes des réseaux d'assainissement
- 1,62M€ pour la 3^{ème} tranche de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Kermat
- 1M€ pour la nouvelle déchèterie de Guidel inaugurée le 10 mai 2023
- 698k€ de fonds d'intervention communautaire versés aux communes pour leurs projets respectifs

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

Les budgets supplémentaires intègrent les résultats du budget principal et des budgets annexes constatés au Compte Administratif 2022 dans les budgets 2023 et portent des premiers ajustements de crédits à ceux votés le 28 mars 2023 au stade des budgets primitifs. La stratégie mise en œuvre est la même sur l'ensemble des budgets : reprendre le résultat constaté au Compte Administratif 2022 pour augmenter la capacité d'autofinancement de Lorient Agglomération et ajuster l'emprunt.

Budget principal :

Sur le volet recettes de fonctionnement :

Reprise du résultat de clôture constaté au CA 2022 de 12.080 M€, ajustement du montant des recettes fiscales à la hausse, qui à taux constants, bénéficient d'une bonne dynamique des bases +3.2 M€.

Sur le volet dépenses de fonctionnement :

Augmentation des charges de personnels de 230 K€ en lien avec l'augmentation du SMIC du 1^{er} mai, une anticipation des augmentations du 1^{er} juillet et des ajustements de postes en lien avec le projet de territoire (langue bretonne).

Des ajustements des autres charges de fonctionnement (au 011) sur la politique déchets, des marchés d'étude pour des projets en cours (Lorient Composite Valley, OFS territorial, foncière d'immobilier commercial), des augmentations de subventions (au 65) avec un abondement vers le budget annexe transport à hauteur de 1 M€, 313 000 € pour le SDIS, 280 000 € pour la patinoire, soutien à la Lorient Océans, à Audelor...

Sur le volet recettes d'investissement :

L'affectation du résultat et les recettes supplémentaires permettent une diminution de l'emprunt de 8.9 M€ qui reste inscrit à hauteur de 34 M€ (au lieu de 43 Me au BP).

Sur le volet dépenses d'investissement :

Des dépenses nouvelles à hauteur de 4.2 M€ qui correspondent à des investissements sur le volet de la politique déchets (achats de BOM bio gaz, travaux sur nos installations), sur le volet numérique (fin des travaux pour le projet de data center, liaisons fibre optique, extension du réseau de capteurs Lora dans le cadre de l'appel à projets Territoires Intelligents et Durables) et des subventions en faveur des bailleurs sociaux.

Budget transports urbains :

Sur le volet recettes de fonctionnement :

La bonne dynamique du versement mobilité permet l'inscription de 800 000 € supplémentaires et la subvention d'équilibre venant du budget principal est augmentée d'1 M€.

Sur le volet dépenses de fonctionnement :

Un ajustement de la rémunération de délégué de +1.8M€ en lien avec la définition du solde d'exploitation de 2022, le calcul définitif des acomptes compte tenu du coefficient d'actualisation plus important que celui estimé au BP et la prise en compte de l'avenant 5.

Sur le volet recettes d'investissement :

L'injection de recettes supplémentaires en lien avec la reprise de résultat et une diminution de l'emprunt de 273 k€.

Sur le volet dépenses d'investissement :

Des inscriptions en lien avec de la normalisation comptable et l'obligation de comptabiliser les avances sur les marchés publics en compte 238 et de prévoir 100 k€ pour le paiement du dépôt de garantie pour l'achat de navires d'occasion. Ces dépenses sont neutralisées par une inscription équivalente en recettes.

Sur les budgets annexes eau, assainissement, ports et énergie :

Même stratégie sur ces budgets où la reprise de résultat du CA 2022 vient augmenter l'autofinancement, permet d'ajuster des dépenses de fonctionnement en lien avec l'augmentation des coûts, permet d'inscrire des dépenses imprévues et diminuer l'emprunt.

Sur le budget des PAE :

Sur le volet dépenses : des mouvements en lien avec le report des travaux sur la zone de Boul Sapin qui génère une diminution des dépenses de 1.7M€ et des inscriptions pour des travaux et études sur différentes zones dont le Mourillon Ouest.

Sur le volet recettes : la reprise du résultat (22 936 €) et des cessions pour 1 218 635 €.

Sur le budget Zone d'aménagement concertée de la Gare Lorient Bretagne sud

La principale opération de ce budget supplémentaire consiste en l'inscription d'une dépense supplémentaire pour un montant de 2.4M€. Dans le cadre du réaménagement global du secteur de la gare, Lorient Agglomération qui en assure la maîtrise d'ouvrage achète le foncier situé au bout de Boulevard Cosmao Dumanoir (lot C3/C4 et C5).

Lorient Océans : Lorient Agglomération renouvelle son soutien

Pour sa deuxième édition du 29 juin au 2 juillet 2023, Lorient Océans confirme sa place de rendez-vous incontournable du territoire autour de la maritimité. Un événement en cohérence avec le projet de territoire, soutenu par les collectivités, la Région Bretagne, le Département du Morbihan et la Ville de Lorient et Lorient Agglomération.

Le port de pêche, le slipway, la rade de Lorient : toute la rade de Lorient et ses communes sont en fête pour la deuxième édition de Lorient Océans du 29 juin au 2 juillet. « À Lorient, c'est toute une ville qui vit au rythme des marées et des embruns ! De la Compagnie des Indes d'hier au Pôle course au large d'aujourd'hui, en passant par une filière pêche parmi les plus actives de l'Hexagone ou par la construction navale, Lorient s'est construite sur sa maritimité, et il fallait un grand événement pour la fêter. Cet événement, c'est Lorient Océans ! »

Cet événement est organisé par BVC Organisation, déjà aux manettes de Keroman port en fête depuis 2009. Le festival maritime Lorient Océans est la version augmentée et modernisée de l'ancienne fête du port, proposant 4 jours de concerts, de visites, d'animations et de découvertes en lien avec la mer et les activités qui lui sont liées sur le territoire. En 2022, le concert de Grand Corps Malade avait rassemblé plus de 6 000 spectateurs, et les animations avaient attiré plusieurs milliers de visiteurs à terre et en mer. Cette année, Bernard Lavilliers et Claudio Capéo sont à l'affiche, mais aussi une grande parade nautique dans la rade, des visites de bateaux, d'entreprises, des démonstrations de sports nautiques et un speed dating autour des emplois de la filière maritime...



Chiffres de la première édition 2022 :

- 6000 spectateurs au concert
- 1300 visiteurs du K3
- 2500 personnes sur l'eau
- 5000 spectateurs dans les villages thématiques
- + de 7000 accès sloop
- 60 structures locales représentées

Le programme de Lorient Océans répond à plusieurs enjeux du projet de territoire de Lorient Agglomération : « un territoire vivant et fier de son identité ; « un territoire d'excellence maritime ». Le festival participe à valoriser l'identité maritime de Lorient et de sa rade dans toute cette diversité.

Lorient Agglomération réitère son accompagnement avec une subvention de 72 000€.

Fonds d'Intervention Communautaire aux Ruralités

L'agglomération apporte son concours financier à l'achat d'ordinateurs portables pour l'école de Locmiquélic, de pompes à chaleurs à Pont-Scorff et à la végétalisation de l'école de Quéven : le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) aux ruralités est à nouveau sollicité par les communes du territoire pour des projets structurants et de modernisation.

Le Fonds d'Intervention Communautaire aux Ruralités a été mis en place par Lorient Agglomération depuis 2022 pour accompagner les projets de valorisation du territoire et de sa ruralité multiple. Le FIC aux ruralités est doté d'une enveloppe globale de 1 M€ pour la période 2022-2025 et permet à l'agglomération de financer des projets d'investissement communaux en faveur du développement du territoire selon deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

La transition numérique dans les écoles de Locmiquélic

La commune souhaite développer l'utilisation d'outils numériques par les élèves et l'équipe pédagogique de l'école élémentaire Jean-Marie Georgeault, conformément aux objectifs du schéma numérique territorial. Par ailleurs, l'équipe pédagogique développe un projet numérique avec 7 classes de l'école, soit 160 élèves. La Ville prévoit donc l'achat de 10 nouveaux PC portables afin de moderniser l'équipement de l'école, ainsi que l'acquisition de 2 valises mobiles de rechargement et l'installation de prises et de câblages RJ45/Ethernet, livrés pour la rentrée de septembre. Le coût prévisionnel du projet est estimé à 12 500€, Locmiquélic sollicite une aide au titre du FIC aux Ruralités de 6 220€.

Des pompes à chaleur géothermiques à Pont-Scorff

Alors que les systèmes de chauffage au gaz de la mairie et de la cour des métiers d'arts sont vieillissants, la Ville de Pont-Scorff a mené une réflexion sur leur renouvellement, avec le concours de la SPL Bois Energie Renouvelable. Après comparatif entre remplacement des chaudières gaz par des modèles plus performants et installation de pompes à chaleur sur sondes verticales, la commune a choisi ce dernier scénario. L'objectif est d'améliorer la performance et le confort thermique tout en rénovant le patrimoine communal, mais aussi de développer les énergies renouvelables et de mieux maîtriser les dépenses énergétiques. Le projet comprend donc la dépose des anciennes chaudières gaz, la pose de deux pompes à chaleur géothermiques en remplacement, le forage et l'installation de sondes verticales, la réfection des réseaux hydrauliques, pour un coût prévisionnel estimé à 210 000€. Pont-Scorff ayant déjà perçu une aide au titre du FIC aux Ruralités pour un montant de 32 000€ (réfection de la salle omnisports), le plafond maximum de fonds de concours pour ce projet est ajusté à 18 200€ (plafond total max à 50 000 €).



Végétalisation et réaménagement des cours de l'école de Quéven

Des cours d'école plantées d'arbres fruitiers, de haies, de pelouse : une idée naturelle et pourtant encore originale portée par la Mairie de Quéven, les enseignants, les élèves, les animateurs et les techniciens avec l'aide d'un bureau d'étude. L'objectif est de reconnecter les enfants au vivant, de diversifier les pratiques pédagogiques, mais aussi de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de favoriser la biodiversité et d'optimiser la gestion des eaux pluviales. Le tout dans un cadre de vie amélioré. Situées en cœur de ville, les deux cours bitumés de l'école élémentaire Anatole France occupent 2 700 m², auxquels s'ajoute un espace délaissé de 1000m² qui sera également végétalisé. Les nouveaux aménagements prévoient notamment : un jardin potager, une aire de jeu, des arbres fruitiers, des haies, une mare, une noue,



la désimperméabilisation du terrain, des cabanes, du mobilier, une rigole d'eau de pluie... Ce vaste projet de végétalisation est évalué à 232 200 € HT pour lequel la Ville sollicite une aide de 25 000€ au titre du FIC aux Ruralités.

Favoriser l'emploi des jeunes : 11 apprentis pour la rentrée à Lorient Agglomération

Bac pro, Bachelor ou Master : Lorient Agglomération accueille de nombreux apprentis issus d'horizons et de formations différents. Ces jeunes viennent construire leur expérience professionnelle et mettre en pratique leurs apprentissages théoriques au sein de la collectivité. Deux nouveaux contrats sont ouverts pour la rentrée 2023.

Volontaire dans sa politique en faveur de l'emploi des jeunes, Lorient Agglomération emploie elle-même des jeunes en contrats d'apprentissage chaque année. L'objectif est de permettre aux étudiants, de 16 à 29 ans, de mettre en applications leurs connaissances théoriques tout en préparant un diplôme, et de percevoir un salaire. Pour la collectivité, l'accueil de ces apprentis est l'occasion de les accompagner dans leur professionnalisation, de former de futurs collaborateurs et de participer à l'activité économique locale. Les jeunes sont ainsi accueillis dans des services et des spécialités très hétérogènes, du service informatique au conseil énergétique en passant par le graphisme ou la prévention des déchets...



Alors que 8 apprentis ont été accueillis en 2022, Lorient Agglomération souhaite aller plus loin et propose deux contrats d'apprentissage supplémentaires pour la rentrée de septembre 2023, soit un coût estimé de 35 K€. Au total, Lorient Agglomération proposera 11 contrats d'apprentissage pour des missions variées.

3 contrats sont en cours et seront prolongés jusqu'à l'été 2024 :

- 1 apprenti Data scientist (bac+2/3) pour la Direction Numérique et Territoire Intelligent (DNTI)
- 1 apprenti espaces naturels, cours d'eau et zones humide (bac+2) pour la Direction Nature Santé Environnement
- 1 apprenti H2 Navire et bus (bac+3) pour la Direction des Mobilités

6 contrats sont renouvelés :

- 1 apprenti études et développement (bac+2/3) pour la Direction numérique et Territoire Intelligent
- 1 infographiste (bac+2/3) pour la Direction de la communication
- 2 apprentis : métiers de la technologie information et communication des bâtiments et systèmes domotiques ; assistance et mise en place d'un outil de gestion de la maintenance (bac+2 à bac+5) pour la Direction Architecture Maintenance Services intérieurs (DAMSI)
- 1 apprenti géomètre topographe (bac+2) pour la mission Système d'information géographique territorial
- 1 apprenti électricité - génie électrique et énergies renouvelables (bac+3/5) pour a mission sobriété et transition énergétique

2 nouveaux contrats ouverts en septembre :

- 1 apprenti technicien études du bâtiment (bac à bac+2) pour la DAMSI
- 1 apprenti amélioration des pratiques / norme ISO 9001 (bac+2/3) pour la Direction Prévention et Valorisation des Déchets

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage à rémunérer l'apprenti et à lui assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au centre de formation. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. La rémunération versée tient compte de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

II. TRANSITION ECOLOGIQUE

Eau : un plan de résilience pour mieux gérer la ressource

Après l'épisode de sécheresse qui a marqué le territoire à l'été 2022, et afin de mieux anticiper les épisodes de tension sur l'eau, Lorient Agglomération a mis en place un plan de Résilience Eau en concertation avec les partenaires, élus, services de l'Etat, les SAGE et des scientifiques. Ce plan de résilience respecte les prérogatives du pack breton de l'eau, et celles du Plan eau du ministère de la Transition écologique.

L'épisode de sécheresse de l'été 2022 dans le Morbihan aura été comparable à celui de 1976 : d'arrêts de vigilance en alertes renforcées, l'état de crise a été déclaré en août par la Préfecture, induisant des restrictions des usages de l'eau par les particuliers, les entreprises, les agriculteurs et les collectivités. A Groix, la crise sécheresse a été effective dès le mois de juin avec un déficit de 20 000 m³ dans la retenue de Port-Melin. Afin de garantir l'accès à l'eau potable sur l'île, Lorient Agglomération a mis en service une unité de dessalement de l'eau de mer du 3 août au 27 octobre. Sur le continent, Lorient Agglomération a également sollicité des dérogations aux autorisations de prélèvements dans le Scorff et le Blavet pour la production d'eau potable.



Une mobilisation nécessaire

Cette situation exceptionnelle rappelle la fragilité de la ressource en eau. Alors que les épisodes de sécheresse ou d'événements pluvieux intenses risquent de se multiplier, la gestion de la qualité et de la quantité de l'eau doit être optimisée : tous les acteurs du circuit de l'eau ont travaillé ensemble dès l'automne pour établir un outil intégrant les enjeux de la ressource en eau dans toutes les politiques publiques portées par Lorient Agglomération. Il a mobilisé les services et élus de Lorient Agglomération, les prestataires en eau et assainissement, en nautisme et plaisance, les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat...), les services de l'Etat, les SAGE et des scientifiques de l'université de Rennes.

Les enjeux et actions du territoire

Sur le périmètre de Lorient Agglomération, 4 enjeux majeurs ont été identifiés : la disponibilité de l'eau pour couvrir les usages actuels et à venir ; la qualité de l'eau par le maintien de la diversité et la protection des ressources ; une eau potable de qualité à coût maîtrisé ; la lutte contre le ruissellement et les inondations. Pour y parvenir, le Plan de Résilience Eau s'articule autour de 5 axes, déclinés en 13 objectifs et 47 actions.



- **Axe 1 : Renforcer la gouvernance de l'eau dans les approches transversales et les documents structurants** : l'eau doit être un élément stratégique des outils de planification et doit se gérer à l'échelle des bassins versants
- **Axe 2 : Promouvoir la connaissance et la recherche** : améliorer les connaissances et développer l'innovation pour mieux gérer l'eau
- **Axe 3 : Encourager la sobriété** : informer, accompagner les usagers dans leur consommation et sensibiliser à la préservation des ressources. Des outils sont possibles, comme une tarification incitative et la mesure fine de la consommation d'eau individuelle
- **Axe 4 : optimiser la disponibilité de la ressource** : il est bien-sûr nécessaire de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, mais il est aussi possible d'envisager l'utilisation contrôlée des eaux non conventionnelles et d'eau de mer. Enfin, la désimperméabilisation des sols doit favoriser l'infiltration pour lutter contre les inondations, l'érosion...

- **Axe 5 : Préserver la qualité de l'eau et restaurer les écosystèmes :** diversifier les ressources pour l'alimentation en eau potable et limiter les surcharges hydrauliques des réseaux d'assainissement afin de préserver les milieux.

Le PRE (Plan de Résilience Eau) a été écrit en cohérence avec le pack breton de l'eau d'octobre 2022 (Assemblée bretonne de l'eau) et avec le Plan Eau du ministère de la Transition Ecologique (du 30 mars 2023) qui regroupe 53 mesures autour de 5 objectifs et 2 axes : sobriété (-10% d'eau prélevée par rapport à 2019) et réutilisation de l'eau (passer de 1 à 10% d'ici 2027).

Un chèque eau pour les usagers les plus modestes

Afin de garantir à tous un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement, Lorient Agglomération propose la mise en place d'un chèque eau : une aide financière de 50 € par an et par foyer.

Depuis fin 2019, les services publics de l'eau et d'assainissement sont autorisés à proposer des mesures sociales afin de garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des usagers dans des conditions économiquement acceptables pour tous.

Lorient Agglomération souhaite donc mettre en place une aide directe aux usagers les plus modestes qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures d'eau. Afin de les identifier, l'agglomération travaillera en partenariat avec les services chargés de gérer l'aide au logement et l'aide sociale (CCAS et Conseil départemental du Morbihan).

Le chèque eau, d'un montant annuel maximal de **50€ par foyer**, sera attribué sur conditions de ressources selon le barème en vigueur pour l'octroi des aides FSL (Fonds Solidarité Logement - Fonds Energie Eau) du Conseil départemental.



Ce dispositif est proposé pour la période 2023-2026, dans le cadre de la mise en œuvre de la convergence tarifaire de l'eau sur toutes les communes et d'une possible mise en place tarification sociale de l'eau directement sur les factures des abonnés.

En 2018, le territoire de Lorient Agglomération comptait 2 300 bénéficiaires du FSL, pour un total de plus de 700 000€ d'aides

Préserver la ressource : une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Repenser les usages de l'eau et limiter le recours à l'eau potable sont des enjeux majeurs du Plan de Résilience Eau de Lorient Agglomération. Afin d'encourager la réutilisation des eaux de pluies, l'agglomération propose une aide de 50€ par foyer pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Préserver la ressource en eau et réduire sa facture : l'utilisation de l'eau de pluie est bénéfique à bien des égards. Pour arroser le potager et les plantes du jardin ou d'intérieur, pour laver un véhicule, du matériel, une cour ou une allée, et même pour remplir la chasse d'eau (dans le cadre d'un système de disconnexion pour préserver le réseau d'eau potable de pollution) ... Par ailleurs, la récupération de l'eau de pluie permet aussi de réduire les rejets d'eau pluviale et le ruissellement dans les réseaux publics de collecte.

A retenir :

- 50€ par foyer, dans la limite de 80% du montant d'achat
- Récupérateur d'au moins 300 litres
- Déposer sa demande avant le 31 décembre 2023
- 1000 foyers aidés sur 2023

Afin d'encourager les habitants à utiliser l'eau de pluie, Lorient Agglomération propose de créer une **aide financière de 50€ par foyer** pour l'achat d'un système de récupération d'au moins 300 L. Pour 2023, un budget de 50 000€ est envisagé, afin d'accompagner 1000 foyers. Les demandes devront être réalisées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2023.

Les critères d'éligibilité :

- Résider sur l'une des 25 communes de Lorient Agglomération
- Être un particulier ou une association
- Le matériel acheté doit présenter une capacité d'au moins 300 litres
- Fournir une copie de la facture d'achat du récupérateur et des équipements annexes de moins de 3 mois

Lorient Agglomération adhère à France Hydrogène

Lorient Agglomération est un territoire pilote en matière d'Hydrogène renouvelable. La structuration d'une filière intégrée de la production d'hydrogène vert aux usages s'accélère en 2023 avec la construction de l'unité de production d'hydrogène à Buléon, la mise en service à l'automne de bus H₂ et d'une station de ravitaillement H₂. Lorient Agglomération intègre l'association France Hydrogène.

Agir pour accélérer le développement des solutions hydrogène : c'est le credo de l'association France Hydrogène qui compte 462 membres. Recherche et innovation, industrie, entreprise, collectivités : l'association fédère un large réseau d'acteurs impliqués dans les développements des usages de l'hydrogène pour en faire une solution pérenne. Les membres de France Hydrogène ont accès à des services spécifiques : outils de visibilité, publications réservées, veille réglementaire, mutualisation des moyens et intelligence collective au sein des groupes de travail, etc. L'association attache une importance particulière au développement d'écosystèmes territoriaux et à la mobilisation des acteurs publics et privés.



C'est justement le cas de Lorient Agglomération qui met en œuvre un nouvel écosystème hydrogène : avec la conception et la construction d'équipements de distribution, ainsi que l'achat de véhicules de transport collectif à hydrogène. D'ici 2030, l'ensemble de la flotte de bus et de bateaux-bus aura migré vers des solutions alternatives décarbonées au Bio-GNV ou à l'hydrogène.

Une démarche volontaire qui s'inscrit dans les objectifs du projet de territoire (axe 3 Transformer) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Lorient Agglomération, la Région Bretagne, Morbihan Energie, l'ADEME et la Chambre de Commerce et d'Industrie se sont associés pour assurer le portage et le déploiement de ce nouvel écosystème hydrogène renouvelable : depuis la production d'hydrogène renouvelable par électrolyse, jusqu'à la distribution et le stockage avec une station dédiée au bus dès l'été 2023 et une station pour les bateaux d'ici 2025. Ces démarches emmènent dans leur sillage d'autres acteurs publics et privés pour développer des compétences et des innovations locales : la conception et la fabrication de réservoirs à hydrogène, qui intéresse la filière composite (Lorient Composite Valley) ; le lancement d'une nouvelle formation d'ingénieur hydrogène à l'ENSIBS Lorient.

Lorient Agglomération souhaite donc formaliser son engagement en adhérant à l'association France Hydrogène, notamment afin de contribuer à développer les compétences de ses services en charge du déploiement de l'écosystème hydrogène. La cotisation annuelle s'élève à 2 400 €.

19 bus à hydrogène vont intégrer la flotte du réseau Izilo (ex-CTRL) d'ici 2031. Pour les alimenter, une station de distribution d'hydrogène à charge lente, une première en France, est en cours de construction à Lorient. Cette station comprendra 19 postes à charge lente pour remplir le réservoir d'un bus en 4 h, et un poste charge rapide. L'hydrogène sera produit à Buléon par Lhyfe, l'un des pionniers mondiaux de la production d'hydrogène vert, issu de l'électricité fournie par 6 éoliennes situées à proximité.
En 2025, un navire à passager fonctionnant à 100% à l'hydrogène sera mis en service.

III. DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ

La Patinoire du Scorff : lancement des travaux de rénovation énergétique et d'une nouvelle délégation de service public

Lorient Agglomération souhaite pérenniser et moderniser la patinoire du Scorff. L'agglomération va également lancer une nouvelle consultation pour la gestion, alors que l'UCPA, exploitant actuel, est prolongé jusqu'au 30 juin 2024.

Après deux années de crise sanitaire, l'augmentation brutale des coûts de l'énergie, une baisse de fréquentation et, alors que la délégation de service public (DSP) arrivait à échéance pour l'UCPA (31 décembre 2022), Lorient Agglomération s'est questionné sur l'avenir de la Patinoire du Scorff.

Organiser le temps de la réflexion

Le contrat de DSP de l'UCPA a alors été prolongé de 6 mois, jusqu'au 30 juin 2023, afin d'étudier l'évolution des coûts de l'énergie et d'engager une réflexion sur le devenir de la patinoire. Les résultats d'un groupe de travail sur le sujet ont permis à Lorient Agglomération de se positionner en faveur de la conservation de la Patinoire du Scorff.

Afin de lancer la procédure en vue de l'attribution d'un nouveau contrat pour la gestion, l'exploitation, l'animation et la promotion de la patinoire, il est nécessaire de conclure un nouvel avenant au contrat actuel avec l'UCPA : une prolongation de 12 mois est proposée, jusqu'au 30 juin 2024.



Le recours à une délégation de service public pour la gestion de la patinoire du Scorff paraît le mode le plus approprié. Le futur concessionnaire devra assurer la gestion, l'exploitation, l'animation et la promotion de la patinoire du Scorff. L'équipement devra être ouvert toute l'année (hors fermeture pour entretien), l'équipe assurera la promotion de la pratique du patinage, ciblant plus particulièrement les jeunes et les familles, avec des activités et des animations spécifiques. Le titulaire pourrait également porter des investissements complémentaires à ceux de Lorient Agglomération (voir ci-dessous) pour réaménager l'espace intérieur, notamment la cafétéria.

Un programme de travaux ambitieux 650 000€ pour moderniser la patinoire

Alors que les prix des énergies sont très volatiles, une optimisation des consommations des équipements publics est nécessaire. La patinoire du Scorff ne fait pas exception et plusieurs travaux d'amélioration énergétique sont prévus pour réduire les consommations tout en améliorant le confort des usagers :

- Régulation du refroidissement de la piste, programmation du chauffage, optimisation de la gestion thermique centralisée
- Amélioration de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment

Le montant des travaux est estimé à 510 000€. Ils devraient permettre une économie de consommation d'électricité de 159 MWh/an et la réduction de 15% des déperditions. L'achat d'une nouvelle surfaceuse électrique est également proposé (100 000€), ainsi que d'autres investissements (40 000€) : remplacement des lampes par des Leds, système Real Ice (pour surfacer à l'eau froide). **Soit 650 000€ d'investissements** financés par Lorient Agglomération (23%), le dispositif Fonds Vert de l'Etat (60%) et la Région Bretagne (dispositif Bien Vivre 2022 - 17%).

A retenir :

- Une nouvelle DSP de 5 ans à compter du 1er juillet 2024
- Un budget de travaux de 650 000€ pour moderniser la patinoire
- La mobilisation des dispositifs Fonds Vert (Etat) et Bien Vivre 2022 (Région Bretagne)

Taxe de séjour : lutter contre l'expansion non contrôlée des locations meublées touristiques via la plateforme internet (

La taxe de séjour permet de financer la promotion de la destination Lorient Bretagne Sud. Afin d'accompagner le développement du tourisme et d'encourager les hébergeurs à classer leur hébergement, un nouveau barème est mis en place en fonction des catégories d'hébergement.

Lorient Bretagne Sud s'inscrit durablement dans le paysage touristique breton : la fréquentation estivale est en croissance constante avec +17% d'hébergements réservés en juillet-août 2022 par rapport à 2021, +7,5% de nuits réservées (142 300 nuits), 4,2 millions de nuitées touristiques (de type AirBnb, Aritel...) et un chiffre d'affaire global en progression de 9% à 16 320 M€*. En 2022, Lorient Agglomération observe une augmentation de 13% de perception de la taxe de séjour représentant 157 000€ de recettes supplémentaires par rapport à 2021 confirmant la bonne santé du secteur touristique.

Le tourisme occupe une place stratégique dans le développement de l'économie locale : plus d'un million de touristes sont accueillis chaque année, et le secteur représente 6 % de l'emploi total à l'échelle de l'Agglomération. La taxe de séjour contribue ainsi aux actions de développement touristique pour la promotion du territoire, l'accueil des visiteurs, et les nouveaux projets de loisirs ou culturels.

Les tarifs de la taxe de séjour sont encadrés par la loi qui fixe les tarifs planchers et plafonds, ils sont revalorisés chaque année selon l'évolution des prix à la consommation des ménages. Pour 2024, les tarifs plafonds évoluent pour les catégories des palaces, et des hébergements 5*, 4*, 3* et 2*.

La taxe de séjour est réglée par les visiteurs qui séjournent à titre onéreux sur l'une des 25 communes de l'agglomération dès lors qu'ils ne sont pas domiciliés sur la commune du séjour. Le montant de la taxe est calculé par nuit et par personne, selon les tarifs en vigueur (au réel ou au forfait).

Lorient Agglomération souhaite faire évoluer certains tarifs de la taxe de séjour :

- Augmentation du tarif de la catégorie palace au niveau du plafond : 4,60€ (contre 4,20€ en 2022)
- Augmentation du pourcentage appliqué au coût de la nuitée pour les hébergements non classés ou en attente de classement (hors plein air) : 5% du prix de la nuitée (contre 4% en 2022)

L'objectif est de s'aligner sur les tarifs en vigueur dans d'autres territoires bretons et d'inciter les hébergeurs à faire classer leurs hébergements. Pour rappel, concernant les loueurs non-professionnels recourant à une plateforme intermédiaire de paiement, type AirBnb, la collecte est obligatoirement effectuée par la plateforme en ligne qui la reversera directement à Lorient Agglomération.

*chiffres Audelor, destination touristique Lorient Quimperlé / Tableau de bord Tendances touristiques #187 | Juillet - août 2022

Vélo : Lorient Agglo participe à étude régionale sur la fréquentation des véloroutes

La Région Bretagne accompagne et organise le développement de grands axes cyclables appelés véloroutes avec l'objectif d'un maillage cyclable de plus de 2 700 km. Une grande étude est programmée pour estimer la fréquentation de ces axes en Bretagne et en Loire Atlantique, à laquelle participe Lorient Agglomération.

Terre de tourisme, la Bretagne accueille de nombreux cyclistes pour quelques heures de balade ou quelques jours d'itinérances. 4 axes structurants sillonnent la région : l'EuroVelo 1 - La Vélodyssée, l'EuroVelo 4 - La Vélomaritime, ainsi que les itinéraires nationaux V45 et V42 . Ce schéma régional des véloroutes a pour objectif de développer un maillage cyclable de plus de 2 700 km sur l'ensemble du territoire breton. En 2013, le Comité Régional du Tourisme (CRT) a lancé une première étude de fréquentation des véloroutes du schéma régional et interdépartemental. Cette étude a été renouvelée en 2018 et s'apprête à être à nouveau reconduite et étendue à la Loire Atlantique (V45 et V9) : la récurrence permet de suivre l'évolution de la fréquentation (en quantité et en qualité) et

de ses retombées économiques. Autant d'outils stratégiques au service de l'aménagement et des investissements cyclables. Cette nouvelle enquête doit mettre en lumière l'apport de la communication et des nouveaux itinéraires aménagés.

Pour rappel, le prochain volet mobilité du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, en cours de négociation, propose 10 millions d'euros d'investissement entre 2023 et 2027 pour l'aménagement d'itinéraires inscrits au schéma national ou régional de véloroutes.

Concernée par les problématiques liées au tourisme et aux déplacements à vélo, Lorient Agglomération encourage et accompagne l'usage du vélo, notamment via son schéma cyclable. Le territoire est par ailleurs traversé par 2 voies du schéma régional : la V45 (Roscoff - Saint-Nazaire) et la V9 (Lorient - Saint-Brieuc via le chemin de halage du Blavet). Lorient Agglomération souhaite donc apporter sa participation à cette vaste étude qui vise plusieurs objectifs : estimer la fréquentation, connaître le profil des usagers et leur satisfaction, mesurer l'évolution des pratiques et évaluer les retombées économiques.

Le coût global de l'étude s'élève à 121 170€. La répartition comprend : 39 840€ financés par le CRT, 15 000€ par la Région Bretagne et le reste partagé entre les autres cofinanceurs. La participation demandée à Lorient Agglomération est de 4 400€.

IV. AMENAGEMENT, MOBILITES ET HABITAT

Gens du voyage : révision du schéma départemental d'accueil

Face à la suroccupation notamment estivale du territoire de Lorient Agglomération, le projet du schéma départemental 2023-2029 énonce plusieurs préconisations, dont l'agrandissement, la requalification, la création d'aires d'accueil et de grand passage et la mise en place d'un espace de vie sociale (EVS).

Des équipements présents mais un territoire suroccupé

Lorient Agglomération dispose de 106 emplacements sur 9 aires d'accueil à Caudan, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Lorient, Ploemeur et Riantec. S'y ajoutent 21 emplacements en terrains familiaux locatifs à Lanester et Quéven, et l'aire de petit passage de Brandérion.

Pour répondre aux attentes des différentes populations des gens du voyage, dont certains souhaitent davantage se sédentariser, 4 terrains familiaux locatifs sont en cours de création à Larmor-Plage. Pour l'accueil estival des grands rassemblements, l'agglomération propose 3 terrains d'1 ha (accueil de groupes familiaux) et 1 terrain d'1 ha pour les missions culturelles. En complément, un projet de terrain estival pérenne est engagé à Plouay, visant les groupes familiaux.

Malgré ces installations, le territoire est insuffisamment équipé pour faire face à l'afflux de population qui s'est accentué ces dernières années : un besoin d'environ 75 emplacements d'accueil a été évalué, pour 150 caravanes. Par ailleurs, sur le volet social, des efforts sont à mener pour améliorer l'inclusion sociale et citoyenne des gens du voyage. Lorient Agglomération, comme Quiberon ou Blavet Bellevue Océan, fait partie des territoires sursollicités. Une situation accentuée par un facteur historique d'ancrage fort, une tendance à la semi-sédentarisation de nombreuses familles sur les équipements qui occupent des aires sans vouloir les partager, la prégnance de grands passages... Le territoire accuse un important déficit de place dû à l'insuffisance des aires d'accueil et des terrains familiaux. **On constate un surplus permanent de 150 caravanes (environ 70 familles) et de nombreuses installations illicites.**

De nouvelles installations et des mises à niveau à prévoir

Pour répondre à ces besoins constatés, le schéma départemental 2023-2029 prévoit plusieurs objectifs opérationnels. D'abord l'amélioration des aires d'accueil à Caudan, Guidel et Languidic : l'agrandissement et la requalification de ces aires pour aboutir à **20 emplacements supplémentaires** (soit 42 emplacements au total) ou bien la création d'une nouvelle aire de 20 emplacements. A Larmor-Plage, la réalisation des **4 terrains familiaux** devra être finalisée (pour 12 emplacements) et sera accompagnée de la création de **7 nouveaux terrains familiaux** à localiser (soit 20

emplacements). Une nouvelle aire de grand passage d'1 ha ou une nouvelle aire d'accueil sera programmée à Plouay, et une aire de grand passage pérenne de 4 ha sera créée pour l'accueil de missions culturelles. Dans l'attente de la réalisation de ces aménagements, deux aires hivernales doivent être mises en place pour les 150 caravanes excédentaires.

Enfin, sur le volet social, une gestion au plus près des usagers sur les aires d'accueil, sera organisée pour pallier les carences de prise en charge, avec l'appui de la CAF via le dispositif dédié « Espace de Vie Sociale ».

L'avis favorable au schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2023-2029 est assorti de deux réserves en matière de sécurité publique et d'accompagnement social.

Sécurité publique : l'Etat doit s'assurer du bon déroulement des occupations via l'application des procédures prévues par les textes. Lorient Agglomération et ses communes membres doivent avoir l'assurance du concours de la force publique lorsque les conditions d'expulsion sont réunies afin de limiter la majoration exponentielle d'un phénomène qui favorise la suroccupation du territoire communautaire par rapport au reste du département.

Accompagnement social : le schéma renvoie aux Etablissements publics d'intérêt communautaire (EPCI) la responsabilité de trouver, de financer et de mettre en œuvre une gestion sociale auprès des individus et familles sur les aires d'accueil pour pallier les carences constatées dans leur prise en charge et les rapprocher du droit commun, tout en favorisant leur inclusion sociale sur les bassins de vie. Cet enjeu sensible et nécessairement partagé est conditionné par le maintien de l'implication de l'Etat et du Conseil Départemental.

Programme Local de l'Habitat : 2 fois plus de logements neufs en 2022 qu'en 2021

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022 a été prolongé jusqu'en mai 2024, le temps de poursuivre la rédaction du prochain PLH. Pour l'année 2022, le bilan annuel montre une forte dynamique de la construction neuve.

Pour 2022, la production neuve enregistre 1227 logements mis en chantier (contre 661 en 2021), soit une moyenne de 1023 mises en chantier par an depuis 2017 (pour un objectif de 1100 logements). 50% de ces constructions neuves sont des logements collectifs. On note également 1596 autorisations d'urbanisme, dont 129 logements locatifs sociaux agréés (plus les 106 logements autorisés en reconstruction NPNRU*), soit environ 15% des autorisations.



Des actions ciblées ont aussi ponctué l'année, notamment la poursuite de l'élaboration du PLH 2024-2029, assurée en régie. 3 petits déjeuners PLH ont réuni élus et techniciens des communes pour évoquer le logement social et son financement, la cotation de la demande locative sociale**, les formes urbaines. La mise en œuvre accélérée du programme « logement d'abord » doit permettre une évolution significative dans la prise en charge des personnes sans domicile.

Concernant l'accompagnement, 432 ménages ont été aidés pour la réalisation de travaux de réhabilitation (soit plus de 620 000€ de budget de Lorient Agglomération, en plus de 2,2 M€ de subventions l'ANAH).

Concernant les copropriétés, deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été lancées et une action de communication est en cours pour le programme « Rénovons collectif » pour la rénovation énergétique des copropriétés.

Fin 2022, l'engagement de dépenses d'investissement monte à près de 30,6 M€, ce qui correspond à 88% de l'enveloppe prévisionnelle du PLH (34,7 M€).

Adopté en 2017, le premier Programme Local de l'Habitat (PLH) repose sur 3 orientations :

- Développer une offre d'habitat qui conjugue construction neuve et réhabilitation du parc ancien,
- Promouvoir un habitat durable et solidaire,
- Renforcer la gouvernance pour mener solidairement la politique de l'habitat.

Ces orientations mobilisent 37,7 millions d'euros sur 6 ans.

Construction : des aides exceptionnelles pour Plouay et Riante

Deux opérations de réalisation de logements locatifs sociaux à Plouay et à Riante nécessitent des travaux supplémentaires qui entraînent des surcoûts très importants. Lorient Agglomération est donc sollicitée pour accorder deux subventions de 50 000€ et de 17 000€ pour permettre la réalisation de ces deux chantiers.

A Plouay, Morbihan Habitat, nouveau bailleur social né de la fusion des 3 OPH du Morbihan, réalise 3 logements locatifs sociaux en renouvellement urbain. A Riante, ce sont 4 logements locatifs sociaux qui sont programmés. Or, ces deux projets font face à des complications techniques imprévues qui nécessitent des fondations spécifiques, ainsi que la démolition d'une construction existante à Plouay. Ces nouveaux travaux mobilisent des fonds propres de Morbihan Habitat à hauteur de 80 000 € et 43 000 € par logement, dépassant les équilibres habituels du logement social.

Cependant, l'action 3 du PLH prévoit une aide exceptionnelle aux communes ou aux bailleurs sociaux pour la production d'opérations à prix encadrés (locatif social et PSLA) et soumises à des contraintes particulières. Après analyse des deux dossiers, et selon l'avis du comité de suivi du PLH, il est donc proposé d'accorder une subvention d'équilibre à Morbihan Habitat de 50 000€ pour l'opération de Plouay, et de 17 000 € pour celle de Riante. Ces subventions doivent permettre de financer les deux opérations qui seront menées à leur terme.

Morbihan Habitat : un opérateur unique pour le Morbihan

En 2022, Bretagne Sud Habitat a absorbé Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat, avec transfert universel de leurs patrimoines. Les 3 Offices Publics de l'Habitat (OPH) du Morbihan se sont d'abord regroupés au sein de la société de coordination SC Morbihan Habitat (SCMH). Puis, les collectivités de rattachement des 3 OPH (Département du Morbihan, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, Lorient Agglomération) ont créé un syndicat mixte ouvert de logement social. Cette structure accueille le nouvel OPH, Morbihan Habitat, depuis le 1^{er} janvier 2023. Ses missions portent sur le développement de l'offre locative sociale, la réhabilitation du parc ancien, le renouvellement urbain, l'amélioration de la relation aux locataires, la diversification des activités des offices, le déploiement de moyens innovants.

Renouvellement urbain : avenant à la convention ANRU

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Lorient Agglomération et l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) ont signé une convention pluriannuelle portant sur 3 quartiers de Lorient et Lanester. Des évolutions à Lorient imposent un nouvel avenant.

La convention signée avec l'ANRU concerne le renouvellement urbain des quartiers de Bois du Château et Kervénanec Nord à Lorient, et Kerfréhour-La Chataigneraie à Lanester. Bois du Château est classé d'intérêt national, les deux autres d'intérêt régional. A l'échelle des 3 quartiers, le montant total d'investissement prévisionnel s'élève à 220 M€, dont 53,4 M€ de concours financier de l'ANRU.

L'ambition de ce programme de renouvellement urbain est l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, avec un meilleur équilibre entre habitat social et privé pour davantage de mixité sociale.

Bois du Château : un projet en évolution

La Ville de Lorient a souhaité faire évoluer le projet avec :

- la démolition de 500 logements locatifs sociaux,
- la construction de 800 logements neufs sur site (dont 200 logements sociaux),
- la réalisation d'un programme d'espaces publics qui valorise la trame végétale,
- d'avantage de renouvellement des équipements de proximité (écoles, maison de quartier, maison des associations...).



Les conséquences financières de ces évolutions impactent majoritairement le bailleur Morbihan Habitat, dont l'investissement passe de 90 à 137 M€ pour le quartier de Bois du Château. Pour la Ville de Lorient, les investissements concernant l'aménagement d'espaces et d'équipements publics atteignent 43,25 M€ (contre 39,96 M€). **La participation de Lorient Agglomération, au titre du PLH au bénéfice du logement social, évolue de 5,4 à 7,3 M€.** Compte-tenu de ces évolutions, la subvention attendue de l'ANRU change elle aussi pour monter à 36,7 M€ (au lieu de 27,8 M€)

Hennebont : une étude sur l'habitat privé en centre-ville

Dans le cadre du programme national Petites villes de demain, la ville d'Hennebont réalise une étude sur l'habitat privé en centre-ville, en collaboration avec Lorient Agglomération.

Signé le 8 septembre 2021 par Lorient Agglomération et la ville d'Hennebont*, la convention d'adhésion au programme national Petite Ville de Demain vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes (dans le prolongement d'Action cœur de ville) et la transition écologique.

Sur le volet logement, Hennebont souhaite engager une étude sur l'habitat privé en centre-ville : diagnostic complet de la fonction habitat afin d'identifier un ensemble de propriétés ou de copropriétés stratégiques à accompagner, diagnostics sur ces éléments identifiés avec des propositions d'intervention. Cette étude est nécessaire avant d'entrer dans la phase opérationnelle sous forme d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Afin de financer cette étude évaluée à 60 000€, la Ville d'Hennebont sollicite des financements auprès de l'Anah (50%), de la Banque des Territoires (25%) et de Lorient Agglomération. Lorient Agglomération peut participer financièrement sous la forme d'une aide en investissement pour un montant plafonné à 8 000€ (aide en investissement).

** Une convention a été également signée avec Languidic et Plouay*

Petites Villes de Demain

Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Il est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et doté d'une enveloppe de trois milliards d'euros. 1 600 communes sont concernées, dont 3 sur Lorient Agglomération.

Contrat de Ville : la programmation 2023

Le contrat de ville de Lorient Agglomération, signé le 11 juillet 2015, concerne 6 quartiers prioritaires à Lorient, Lanester et Hennebont. La programmation 2023 dotée d'une enveloppe de 435 900€ met l'accent sur la cohésion sociale, l'accompagnement vers l'emploi et l'amélioration du cadre de vie.

Les quartiers prioritaires sont désignés sur la base de critères définis par décret et relatifs à la notion de seuil de bas revenu et d'un minimum de 1 000 habitants. Pour le territoire de Lorient Agglomération, les 6 quartiers prioritaires sont : Kennedy, Kergohic, Kerhouais (Hennebont), Centre-ville, Kerfréhour (Lanester), Kervéanec-Nord, Polygone-Frébault, Bois du Château et Kerguillette Petit Paradis (Lorient). Pour la programmation 2023, l'enveloppe de 435 930€ est répartie en fonction des quartiers concernés :

- 50 730 € pour Hennebont
- 84 347 € pour Lanester
- 300 854 € pour Lorient

Les villes et Lorient agglomération contribuent également aux actions dans ces quartiers via leurs financements de droit commun, des moyens humains et techniques, leurs politiques publiques.

Le contrat de ville 2015-2020 a été prolongé une première fois jusqu'en 2022. Du fait des élections et de la nécessité d'évaluer le dispositif avant une prochaine contractualisation, il est reconduit une deuxième fois jusqu'à fin 2023. 2022 a justement été marquée par la préparation du prochain contrat et la définition d'un cadre commun d'évaluation à l'échelle du Morbihan (Lorient Agglomération, Auray, Vannes) afin d'analyser les réalisations et leurs effets. Cette évaluation se poursuit en 2023, dans l'attente d'un prochain comité interministériel des villes pour les méthodes des futures contractualisations.

Des actions de terrain pour améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale

A Hennebont : 38 actions sont retenues pour un montant global de 1 045 500€. Elles concernent principalement la cohésion sociale (30 actions). A Lanester, les priorités retenues sont la jeunesse et l'éducation, le vivre ensemble et la promotion des habitants. 31 dossiers ont été retenus pour 1 137 430€, là encore majoritairement dans le champ de la cohésion sociale (24 dossiers). Enfin à Lorient, plusieurs thèmes sont prioritaires : l'insertion professionnelle, la lutte contre les violences intrafamiliales, la lutte contre les addictions, l'accompagnement à la parentalité, la langue française et le numérique, le bien vivre ensemble. Sur les 70 actions retenues, 59 visent la cohésion sociale, et le coût total est estimé à 2 711 700€. Le coût total des 139 actions retenues sur les 6 quartiers est de 4,89 M€.

Crédits spécifiques de Lorient Agglomération

En tant que chef de file de la politique de la ville, Lorient Agglomération accompagne les communes et apporte un soutien particulier notamment via des crédits spécifiques pour des actions de la thématique emploi et développement économique. Lorient Agglomération soutient notamment :

- **CitésLab** (Hennebont, Lanester, Lorient) pour l'aider à la création d'activités économiques dans les quartiers : 4 000€
- **Boutik Ecole**, initiée par BGE, pour tester une activité commerciale : 800€
- **Le bus de l'entrepreneuriat**, de BGE, pour aller à la rencontre des habitants : 500€
- **Un parcours pour chacune** (CIDFF Lorient) pour accompagner les femmes vers l'emploi ou la formation : 1 000€
- **Ateliers de rénovation d'appartement** (AFPA Lorient) : 1 000€
- **Route de l'emploi** (AGORA à Hennebont, Lanester et Lorient) avec accompagnements des demandeurs d'emploi : 2 000€
- **ALESI vers l'emploi** (Lorient) pour de nouveaux moyens de recrutement et de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle : 500€

Politique de droit commun

Au titre de ses crédits de droit commun, Lorient Agglomération soutient :

- **La Mission Locale** avec une subvention de fonctionnement de 744 720€ pour 2023
- **Les Compagnons bâtisseurs** avec une subvention de fonctionnement de 67 000€
- **D'autres associations** intervenant dans le développement économique et la création d'emploi (55 000 €), du logement et de l'habitat (74 301 €)
- **La Boutique de droit** : 50 000€
- **ALOEN** : 235 000€

Par ailleurs, Lorient Agglomération agit transversalement via ses politiques publiques locales en faveur du logement, des économies d'énergie, du développement économique, de l'innovation, de l'accès au numérique et au très haut débit, etc.

Trois programmes majeurs en lien avec les quartiers prioritaires

Par la mise en œuvre du **Programme Local de l'Habitat**, la collectivité contribue activement à l'application de la Politique de la Ville et au soutien de ses quartiers prioritaires. 450 logements (140

à Lanester, 310 à Lorient) sont inscrits dans la programmation prévisionnelle 2023 de réhabilitation des logements sociaux, pour un montant global de subvention de 3,370 M€ à la charge de Lorient Agglomération.

S'y ajoutent 106 logements prévus pour la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du **renouvellement urbain** (NPNRU*), soit 800 000€ de subventions. Pour le quartier de Bois du Château, le nouveau projet chiffré et consolidé a été validé par les financeurs et l'année 2023 devrait voir la poursuite de démolitions et le lancement des premières constructions et des aménagements d'espaces publics. Pour Kerfrehour-Châtaigneraie à Lanester, le dépôt de permis d'aménager global et celui du permis de construire du pôle unique sont prévus dans l'année. A Kervéanec Nord, le groupement de maîtrise d'œuvre a été sélectionné et doit définir la stratégie globale de requalification du quartier. Enfin, la restructuration du **réseau de transport urbain** vient renforcer les liens entre les quartiers et la ville, les services et les équipements. Les lignes de bus structurantes distribuent directement les quartiers et le centre-ville, ainsi qu'un système urbain secondaire à Hennebont-Inzinzac-Lochrist. Le nouveau réseau déployé depuis 2019 permet de relier les quartiers prioritaires aux principaux équipements : mairies, gare, lycées, centres commerciaux, université...

*NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain

Mobilités de Lorient Agglomération : IziLo un nouveau nom, des nouvelles offres tarifaires

IziLo est le nouveau nom de la CTRL, le réseau de transports publics de Lorient Agglomération. Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et de mieux répondre aux attentes des habitants, des nouveaux tarifs sont proposés.

Organisatrice des mobilités, Lorient Agglomération fixe les tarifs applicables au réseau de transport IziLo (ex-CTRL). Des adaptations sont proposées :

- **Création d'un tarif événementiel pour le Festival Interceltique** : afin de renforcer l'usage des transports en commun pendant les 10 jours du festival, un titre expérimental « FIL sur 10 jours » à 10 € (en complément du pass journée à 3 €)
- **Création d'un tarif promotionnel pour Lorient Océans** : sur le modèle de ce qui était déjà existant pour le FIL, il s'agit de proposer un pass à la journée pour 3 €
- **Semaine Européenne de la Mobilité** (16-22 sept.) : reconduire la gratuité des transports afin d'encourager à découvrir le réseau
- **Abonnement étudiant** : 100€/an
- **Accompagnateurs de personnes en situation de handicap** : étendre la gratuité aux accompagnateurs des personnes porteuse d'une carte « mobilité inclusion » (en plus des titulaires de la carte d'invalidité)
- **Abonnement solidaire** : prendre en compte l'augmentation des minima sociaux pour la tarification basée sur les quotients familiaux de la CAF (augmenter les seuils de 10%)



Transport scolaire : un règlement pour la sécurité des passagers (point 50)

Les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées empruntent une centaine de lignes de la desserte de proximité à vocation scolaire. Pour assurer la sécurité des passagers et des conducteurs, un règlement spécifique aux lignes scolaires est soumis au vote du Conseil communautaire.

Le règlement a été rédigé selon les préconisations du Guide pour la sécurité des transports scolaires à l'usage des décideurs locaux et de leurs partenaires et en concertation avec le réseau IziLo. Il a également été soumis aux sous-traitants réalisant ces circuits. Il vise à définir les conditions générales d'utilisation des services, notamment les accès aux véhicules, le comportement et la sécurité à bord pendant le trajet, la détention d'un titre de transport, mais aussi les sanctions en cas de non-respect du règlement et les règles en matière de création d'arrêts scolaires.

Chiffres clés :

- 17 millions de voyageurs chaque année sur le réseau IziLo
- 46,8% des flux de déplacements se font à l'intérieur de la ville de Lorient
- 25,5% d'actifs
- 52,9% de scolaires et d'étudiants

Ce règlement est aussi l'occasion de définir les conditions spécifiques aux élèves de maternelle et à leurs parents : seuls les enfants âgés de 3 ans révolus sont autorisés à utiliser les services de transport scolaire. Si la présence d'un accompagnateur dans les véhicules n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée.

Actuellement, plus d'une vingtaine d'élèves de moins de 6 ans utilisent les lignes scolaires, essentiellement en secteur rural. Le travail de concertation avec les communes concernées se poursuit afin d'envisager l'impact de la mise en place d'un accompagnement de ces élèves de moins de 6 ans. Une modification du règlement est donc possible à l'issue de cette concertation. Enfin, concernant la sécurité, une campagne de prévention sera menée auprès des parents pour s'assurer que les enfants s'attachent dans les véhicules.

Des box à vélo à proximité des transports en commun *(point 51)*

Afin de faciliter l'usage du vélo et l'intermodalité avec les transports collectifs, Lorient Agglomération a inscrit dans son schéma cyclable le développement de stationnement vélo sécurisés à proximité des arrêts stratégiques. Une action inscrite dans l'axe 3.1 du projet de territoire, « repenser les mobilités du quotidien ».

Plusieurs abris à vélo ont déjà été installés près des embarcadères de Lorient Port de Pêche, de Sainte-Catherine à Locmiquélic ou de Gâvres. D'autres existent à proximité des gares ferroviaires de Lorient, de Brandérion et de Gestel. De même, les arrêts de bus structurants peuvent accueillir des abris à vélo dans le but de faciliter et d'encourager l'interface vélo/bus, même chose pour les aires de covoiturage et les parking relais pour lesquels l'installation d'abris à vélo sécurisés est prévue dans le schéma des aires de covoiturage et des parkings relais.



Lorient Agglomération souhaite donc installer 8 box vélos pour une capacité totale de 54 places à Plouay (gare routière), Cléguer (Kerchopine), Inzinzac-Lochrist (Les Forges et Joseph Jegousse), Riantec (Eglise et Laubrière), Hennebont (Victor Hugo) et Languidic (place Guillerme) entre 2023 et 2024. Ces emplacements permettent de mailler le territoire, en ciblant les lignes express et les lignes maritimes, ou encore des sites d'intermodalité.

Pour ce projet, estimé à 164 424€, Lorient Agglomération sollicite des subventions au titre du programme Alvéole + à hauteur de 35 100 € auprès du Conseil Départemental du Morbihan à hauteur de 49 327 € (30% des investissements).

Autopartage : une première expérimentation à Lorient

4 véhicules électriques vont être proposés en libre-service à Lorient : une alternative à la voiture personnelle et un service clé en main pour les excursions du week-end ou les déplacements professionnels ponctuels.

L'autopartage est la mise à disposition de voitures en libre-service pour de courtes durées. Sur le modèle du Vélib, l'autopartage permet de disposer d'un véhicule facilement, rapidement et à tout moment. Cette solution sera expérimentée à Lorient sous la conduite de Lorient Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité.

Faciliter les mobilités partagées

Dans le cadre de son PDU (plan de déplacements urbains) et de son PCAET (plan climat air énergie territorial), et en cohérence avec son Projet de Territoire (axe 3.1 : Transformer : un territoire qui repense ses mobilités du quotidien), Lorient Agglomération œuvre au développement de mobilités douces, actives, partagées et solidaires. En parallèle du réseau de transport public IziLo et du schéma cyclable, proposer une offre d'autopartage est un atout pour le territoire : un maillage fin et la complémentarité entre les différents modes de transports pour optimiser et mutualiser les déplacements. Moins de véhicules, moins de pollutions, plus d'espaces et de tranquillité sur les routes sont autant d'effets bénéfiques attendus. Rappelons que 93% des actifs utilisent la voiture pour se rendre au travail, y compris pour rejoindre un mode de transport collectif ([étude Audelor #208 mars 2023](#)).

A retenir :

- 2 stations : Hôtel de Ville / Gare SNCF
- 4 véhicules électriques : 2 berlines et 2 utilitaires
- Réservation en ligne
- Expérimentation jusqu'en 2026

4 véhicules électriques dans 2 stations à Lorient

Afin d'expérimenter l'autopartage sur le territoire, Lorient Agglomération veut mener une première expérimentation dans son cœur urbain à Lorient. La collectivité confie à la Ville la mise en œuvre de ce nouveau service à travers une convention de délégation de service courant jusqu'au 31 mars 2026. Le service d'autopartage envisagé sera proposé **en boucle** : les véhicules sont liés à une station fixe où l'on vient les prendre et où l'on doit les retourner.

La flotte comprendra **4 véhicules électriques** (2 berlines et 2 utilitaires de 5 places), répartis sur **2 stations** : l'une à l'Hôtel de Ville, l'autre sur le parvis sud de la gare.

Les véhicules seront accessibles **7 jours sur 7**, à toute heure (sauf de minuit à 4h), via une plateforme de **réservation en ligne**.

Les tarifs envisagés : 7 € (tarif réduit) ou 15 € d'abonnement mensuel, 3 à 4 € de location par ½ heure (maximum 12h)

Lorient doit assurer l'organisation du service, la location des véhicules (LLD : location longue durée), la définition des tarifs et des horaires et la mise à disposition des véhicules. A noter : un tarif préférentiel sera accordé aux abonnés du réseau Izi Lo. Morbihan Energies prend en charge l'installation et l'entretien des bornes électriques de recharge dédiées (via le projet 456.bzh).

Les points forts de l'autopartage

L'autopartage s'adresse principalement aux usagers qui ont des besoins ponctuels : il permet d'avoir accès à un véhicule individuel uniquement quand cela est nécessaire, en s'affranchissant des problématiques d'entretien, d'assurance, de stationnement. Il présente de nombreux intérêts à l'échelle individuelle et de la collectivité :

- Libérer de l'espace urbain (celui du stationnement) ;
- Diminuer les coûts de la voiture individuelle pour les ménages : sous 10 000 km par an, l'autopartage est économiquement plus avantageux ;
- Faire baisser le nombre moyen de véhicules par foyer ;
- Optimiser les déplacements professionnels : utilisation ponctuelle de l'autopartage pour des rendez-vous, des livraisons, ou gérer les pointes d'activités (en complément du parc de véhicules de service)
- Inciter les touristes et visiteurs à préférer le train : faciliter les déplacements une fois sur place.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

